



Assemblée primaire du 18 nov. 2024

lundi, 18 novembre 2024 • 19:00 - 20:15 | Chandolin | **Assemblée primaire**

Participants				P	A	E	O
				Présent	Absent	Excusé	Online
DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P			
VT	Vincent Theytaz	Vice-Président	vincent.theytaz@anniviers.org	P			
SM	Sonia Martin	Conseillère municipale	sonia.martin@anniviers.org	P			
DZ	Danièle Zufferey	Conseillère municipale	daniele.zufferey@anniviers.org	P			
DZ	Zufferey David	Conseiller municipal	david.zufferey@anniviers.org	P			
VM	Vincent Massy	Conseiller municipal	vincent.massy@anniviers.org	P			
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller municipal	fabrice.ganioz@anniviers.org	P			
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire municipal	gregoire.epiney@anniviers.org	P			

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle communale de Vissoie sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance et aux différents élus cantonaux et communaux, à savoir Mme Nadège Melly, Juge de Commune, M. Jean-Marie Viaccoz, Préfet ainsi que M. Corentin Zuber, député-suppléant. L'Assemblée rassemble 80 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Mme Amélie Voyer et M. Philippe Chauvie sont nommés scrutateurs.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 juin 2024
3. Message du Président
4. Présentation de la planification financière 2025-2028
5. Présentation et adoption du budget
6. PAZ/RCCZ - Informations
7. Politique touristique - Informations
8. Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 juin 2024 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité. 

3 Message du Président

Le Président revient sur cette législature qui prend fin, et qui a débuté durant l'ère Covid et de toutes les contraintes y relatives. Une projection des principaux indicateurs financiers de ces quatre années a été présentée, notamment :

- Des revenus de fonctionnement cumulés de CHF 156 millions et des charges de CHF 125 millions, soit une marge d'autofinancement de CHF 31 millions.
- Des dépenses d'investissement de CHF 59 millions et des recettes de CHF 29 millions, soit un investissement net de CHF 30 millions.
- La présente législature devrait ainsi laisser un excédent de financement d'un peu plus CHF 1 million.

Les principaux investissements réalisés durant la législature sont les suivants :

Sécurité publique

Les intempéries, la protection des cours d'eau ainsi que les avalanches et chutes de pierres ont généré plus de la moitié des dépenses d'investissement (CHF 30 millions).

Mobilité

La Commune a alloué CHF 16 millions à la mobilité dans un sens large dont voici la répartition :

- Routes et parkings communaux : CHF 8 millions.
- Entretien des itinéraires de mobilité de loisirs : CHF 2 millions.
- Participation aux routes cantonales : CHF 6 millions.

Jeunesse et sport

Pour la partie jeunesse et sport, on notera la construction de la nouvelle structure d'accueil, du terrain de foot et du local de la jeunesse, de la cantine scolaire et la participation au toit de la patinoire.

Autres projets d'envergure

Le Président est revenu sur le Parc solaire des Grands Plans, le projet est lancé et le droit de superficie en cours de finalisation dans le respect des décisions de l'Assemblée primaire. Au niveau de l'autorisation de construire, le Canton a rendu un retour favorable à la demande de préavis formulée. Cette démarche a été réalisée afin de faciliter les procédures administratives à mener et obtenir la confirmation du subventionnement. Il est prévu de déposer avant la fin de l'année la demande d'autorisation de construire dont la rapidité de traitement dépendra de l'efficacité de l'administration cantonale.

En parallèle aux nombreux projets réalisés, l'organisation communale a profondément évolué en termes de :

- Gouvernance : Réorganisation de l'administration, renforcement du système de pilotage de l'administration et constitution de l'ACC FMG-39 en vue du retour de concessions de la Gougra.
- Gestion des risques et controlling : Formalisation d'un système de contrôle interne perfectionné, constitution d'un outil de gestion des risques institutionnels intégrant le Conseil et les cadres de l'administration et obtention d'un label de sécurité informatique.
- Cadre légal et administratif : Ratification de la Convention FMG-39 2022, validation de règlements communaux et mise à l'enquête du PAZ/RCCZ.

Le Président remercie ses collègues de l'exécutif et l'ensemble de l'administration puis souhaite la bienvenue aux nouveaux élus communaux. L'Assemblée est informée de la répartition des dicastères pour la législature 2025-2028.

4 Présentation de la planification financière 2025-2028

Conformément à l'article 30 al. 2 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Conseil municipal présente le plan financier 2025-2028 comprenant les informations suivantes :

La planification financière 2025-2028 est marquée par les conséquences des crues successives de juin 2024 avec de nombreux travaux de protection et de remise en état qui s'étendront au-delà de l'exercice 2028. Les travaux d'urgence à réaliser ces prochains mois sont conséquents et impactent très négativement nos comptes malgré les subventions et prestations d'assurance dont nous bénéficions.

Les travaux sur les routes et parkings communaux ainsi que la constitution de la société portant le projet du parc solaire des Grands Plans constituent également des investissements importants. Pour le reste, les autorités communales sont attentives à maintenir l'enveloppe moyenne des investissements nets à environ CHF 6.7 millions.

La fortune nette de la Commune devrait passer de CHF 48.6 millions en 2025 à CHF 50 millions en 2028. Cela s'explique principalement par les importants amortissements précédemment comptabilisés et l'augmentation des attributions aux financements spéciaux et la dotation aux réserves.

La planification financière 2025-2028 ne fait l'objet d'aucune remarque de l'Assemblée.



5 Présentation et adoption du budget 2025

Mme Danièle Zufferey, Conseillère en charge des finances, présente les principaux éléments liés au budget 2025 établi selon les normes comptables en vigueur.

Paramètres fiscaux :

Le budget présenté a été établi avec le même :

- Coefficient communal (1.25).
- Impôt personnel (CHF 20.-).
- Impôt sur les chiens (CHF 150.-).

En revanche, le taux d'indexation passe de 143% à 146% car, du fait de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, le canton a actionné le mécanisme de compensation de la progression à froid. Les autorités communales ayant choisi d'appliquer pleinement ce mécanisme en adaptant son taux d'indexation conformément aux recommandations du canton, ce changement n'est pas soumis à l'approbation formelle de l'Assemblée primaire.

Compte de fonctionnement :

Avec des revenus financiers de CHF 39'782'000 et des charges financières de CHF 33'053'850, il est prévu que la Commune dégage une marge d'autofinancement de 6'728'150, soit une hausse de 8.5% par rapport au budget 2024.

Toujours en comparaison avec le budget 2024, la marge d'autofinancement augmente de CHF 528'950.

Malgré les nouvelles déductions fiscales votées par le canton et l'incertitude sur l'effet de l'augmentation du taux d'indexation, les estimations des recettes fiscales, évaluées à CHF 20'822'100, sont légèrement plus optimistes que celles mises au budget 2024, tout en restant légèrement en deçà des chiffres 2023. L'accroissement de cette rubrique de CHF 1'309'100 par rapport au budget 2024 s'explique essentiellement par la hausse envisagée des impôts des personnes physiques.

Après un exercice 2023 exceptionnel ayant dégagé des recettes de vente d'énergie de CHF 4.88 millions, 2025 reviendra à un niveau plus normal avec des recettes évaluées prudemment à CHF 3.55 millions.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, voici les principales variations :

- Il est prévu une hausse des charges de personnel de CHF 489'900 provenant du renforcement des effectifs pour la sécurité et l'environnement ainsi que du renchérissement.
- L'entretien général des routes constitue un poste important. Compte tenu des dépenses réalisées en 2023 et prévues pour 2024, l'enveloppe budgétaire de ce poste a été augmentée de CHF 200'000.

- Les frais d'exploitation des installations hydroélectriques devraient augmenter de CHF 178'000 afin de couvrir les investissements nécessaires pour garantir l'efficacité et la disponibilité des installations.
- Les montants reversés à Anniviers Tourisme devraient augmenter de CHF 120'000, cette évolution étant le corollaire de la hausse des taxes touristiques perçues.

Après déduction des amortissements et de l'attribution aux fonds et financements spéciaux ainsi que de la dotation à la réserve de politique budgétaire, le budget 2025 présente un excédent de revenus de CHF 250'000. Les importants amortissements du patrimoine administratif pratiqués antérieurement contribuent de manière significative à la préservation du résultat figurant dans le budget 2025.

Les investissements à amortir au 31.12.2025 sont estimés à CHF 51'707'000 et les amortissements prévus à plus de CHF 5'200'000.

Le niveau du résultat provenant de l'activité de financement permet la dotation de CHF 1'400'000 au Fonds Énergie et de CHF 100'000 à la réserve de politique budgétaire.

Compte des investissements :

Le volume des investissements de l'exercice 2025 est exceptionnellement élevé par rapport aux années antérieures. En compléments des projets ordinaires visant à maintenir et développer les équipements et infrastructures de la Commune et la création de la société portant le projet du parc solaire, la Commune devra également poursuivre la suite des travaux de sécurisation de la rivière, ces derniers étant toutefois largement subventionnés.

Il est prévu des dépenses d'investissement s'élevant à CHF 17'878'000, en y déduisant les recettes d'investissement de CHF 8'450'000, il restera un montant de CHF 9'428'000 à charge de la Commune (investissements nets).

Financement :

Au niveau du financement, la comparaison entre la marge d'autofinancement (CHF 6'728'150) et les investissements nets (CHF 9'428'000) fait ressortir une insuffisance de financement de CHF 2'699'850. L'insuffisance de financement prévue à fin 2025, partiellement compensée par les remboursements des sociétés de remontées mécaniques, devrait porter le total des emprunts à CHF 32 millions au 31 décembre 2025.

Messages des Conseillers :

La parole est donnée à certains Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les projets envisagés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

Mme Sonia Martin partage les informations suivantes en lien avec les crues de la Navizence :

- Notre vallée a été meurtrie par deux crues successives survenues les 21 et 29 juin derniers.
- Des dégâts ont été recensés tout au long du cours d'eau avec des érosions importantes des berges et des ouvrages endommagés ou ayant nécessité des travaux urgents de stabilisation. Les réseaux souterrains et les voies de communication ont été détruits en de nombreux endroits.
- Les secteurs Plats de la Lée, Mottec, Mission-Vissoie et route de la STEP ont été particulièrement impactés.
- Des moyens très importants ont été immédiatement engagés pour sécuriser les personnes, les biens et les ouvrages, rétablir le lit de la rivière et assurer la distribution de l'eau potable. Les dépenses projetées pour cette année (CHF 8 millions) illustrent cela. Les nombreuses personnes ayant œuvré à la normalisation de la situation sont remerciées pour leur fort engagement durant cette période difficile. Les mesures de protection (évaluées à ce jour à CHF 60 millions), telles que définies dans le projet déposé au Canton, succéderont aux mesures d'urgence. Les événements subis en juin démontrent que les concepts de protections envisagés sont pertinents.
- Au niveau de la STEP, le maximum a été réalisé pour rétablir le raccordement des réseaux souterrains à l'infrastructure, une piste d'accès provisoire de plusieurs kilomètres (de Vissoie à Fang) a notamment été construite. Malgré les importantes érosions constatées dans le secteur, le bâtiment et les installations de la STEP ont été relativement épargnés. Dès que l'accès à la STEP a été rétabli, les opérations de nettoyage des installations, le changement des équipements abîmés et les travaux préparatoires à la remise en route de l'installation ont été lancés et sont à présent achevés.

- Le rétablissement du réseau est en cours. Une première étape a été franchie avec le raccordement de la STEP jusqu'à Vissoie et la reprise du traitement des eaux usées de Chandolin, Fang et Pinsec dans un premier temps puis celles de Vissoie, St-Luc et Mayoux. Les travaux continuent avec comme objectif final un raccordement complet du réseau avant la saison hivernale et l'afflux de touristes qui en découle.

M. Vincent Massy :

- Routes cantonales : Les principaux chantiers prévus par le Canton l'année prochaine sont présentés. La Commune devra y contribuer à hauteur de CHF 400'000 à l'investissement et CHF 700'000 au fonctionnement.
- Routes communales : Il est prévu d'allouer une enveloppe budgétaire de CHF 800'000 au fonctionnement et de CHF 606'000 à l'investissement.
- Parkings : Le parking Chalet Bleu à Grimetz sera constitué l'année prochain, il permettra d'ajouter 108 places de stationnement. Au sujet du parking de l'Achelli à St-Luc, les travaux de réfection seront terminés comme prévu en décembre prochain.

L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

Au terme de la présentation, aucune question n'émane de l'Assemblée. Le Président passe ensuite au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver à l'unanimité le budget 2025.



6 PAZ/RCCZ - Informations

Le Président introduit le sujet et expose les principaux éléments ayant mené à la révision du PAZ/RCCZ pour notre Commune. Il rappelle que la totalité des documents se trouve sur le site internet de la Commune depuis 1 mois, que 2 séances d'informations publiques ont eu lieu avant la parution officielle du 8 novembre dernier, et que des conseillers et collaborateurs techniques seront à disposition lors de 2 soirées supplémentaires.

Il reprend les principaux points ayant mené à la situation actuelle :

- Pour respecter la loi fédérale, le Conseil communal a dû, dès 2018, déclarer des zones réservées diverses, permettant à la Commune de garder la maîtrise de l'aménagement de son territoire et éviter un blocage total des zones à bâtir. Ces zones ont été définies en prévision du futur dézonage en tenant compte en priorité de la densité du bâti et de la nécessité de stopper le mitage du territoire.
- Les critères d'évaluation de la qualité constructive des terrains utilisés sont au nombre de 22, ils comportent des coefficients de pondération. Ils ont aidé à la prise de décisions sur le périmètre d'urbanisation maximum d'un village, mais aussi les différentes zones d'aménagement à l'intérieur de ce périmètre.
- Il est souligné que le Conseil municipal a tout mis en œuvre pour défendre les intérêts des propriétaires de terrains en zone à bâtir. Il a notamment été mis en avant que les communes fortement touristiques sont pénalisées par les critères utilisés : Le nombre de résidents secondaires, de nuitées et de saisonniers ne sont pas suffisamment pris en compte en proportion de la population locale.
- Il relève que le message de la Confédération est clair : la thésaurisation des terrains à bâtir n'est plus permise, et bien que cela bouleverse les habitudes familiales, la loi doit être respectée, et les terrains constructibles devront l'être dans les 15 ans dès l'entrée en vigueur du nouveau PAZ.
- Ces zones réservées ont été prolongées jusqu'en 2026, à la suite de la décision de l'Assemblée primaire. Si en août 2026 le nouveau PAZ n'est pas homologué, il est possible que le canton prenne la main pour imposer des zones réservées cantonales.

M. David Zufferey prend la parole et présente les différentes étapes suivies dans la révision du PAZ :

Le Conseil a développé, par le biais d'ateliers, une vision territoriale sur les 15 prochaines années, permettant d'assurer une cohérence et un fil rouge dans les décisions à prendre. Cette vision, composée d'objectifs écrits et d'une carte de synthèse, est présentée dans le rapport 47 OAT.

Les 6 thématiques qui ont orienté les décisions pour chaque village sont les suivantes :

- Vie locale : Quartiers d'habitations vivants et diversifiés

- Tourisme : Destinations authentiques et attractives toute l'année
- Économie : Dissémination des services et centralisation logistique
- Patrimoine : Héritage patrimonial comme ressource à protéger
- Équipements : Raccordement efficace aux divers équipements
- Mobilité : Mode de transport complémentaire pour une desserte de qualité

M. Zufferey détaille ensuite les principes structurants en présentant l'exemple de Grimentz, puis explique plus en détail les différentes zones, notamment :

- Zones de réserve qui pourraient être ouvertes à la construction à l'horizon 15-30 ans à condition que l'ensemble de la zone à bâtir disponible soit construite
- Zones artisanales permettant à des entreprises de se développer ou se créer.
- Différents types de zones touristiques.
- Zones d'intérêt général utiles à l'amélioration des services offerts par la collectivité.
- Zones soumises aux plans d'affectation spéciaux qui devront répondre aux conditions stipulées dans le cahier des charges figurant en annexe au RCCZ pour être approuvables.
- Zones vieux village et extension de village.
- Zones hautes, moyennes et basses densité.

Il précise que le projet de révision globale mis à l'enquête va permettre d'harmoniser les six règlements de constructions existants des 6 anciennes communes, afin de faciliter le travail des porteurs de projets, mais également la Commune pour leur traitement. Tout ceci dans le but d'harmoniser le développement territorial, en respect des lois fédérales. Le RCCZ a fait l'objet d'une analyse par les différents services cantonaux concernés et leur préavis est positif. Cinq bureaux d'architectes de la région ont également eu l'occasion de formuler des remarques quant aux principes architecturaux présents dans le règlement.

La liste des documents disponibles dans le cadre de la mise à l'enquête et les différents moyens de les consulter sont rappelés ainsi que les modalités de dépôt des oppositions au projet. En fonction des oppositions reçues, des séances de conciliation devraient être organisées, par groupe, secteur ou sujet.

La parole est reprise par le Président qui rappelle le travail colossal entrepris par la Commune, qui a dû justifier et défendre au Canton le projet de RCCZ/PAZ. Le Conseil municipal est conscient qu'il devra encore beaucoup lutter pour faire homologuer le projet. L'exécutif est convaincu d'avoir établi un projet d'aménagement du territoire conforme aux lois supérieures, cohérent pour notre vallée et objectif.

La parole est donnée à l'Assemblée, aucune remarque ou question n'émane de l'assistance.

7 Politique touristique - Informations

Le Vice-Président présente la politique touristique qui montre la vision à l'horizon de l'année 2030. Elle permet d'élaborer des actions et conceptions sur une base théorique correspondant à la vision de la Commune et des professionnels du tourisme. La dernière version de 2016 et visant 2025 a nécessité un travail conjoint entre la Commune et Anniviers Tourisme SA. Les principaux résultats émanant des réflexions sont présentés en séance.

M. Theytaz souligne l'importance d'être complémentaire pour répondre à l'ensemble des attentes de nos hôtes, grâce à la fusion en une seule Commune. Il s'agit de diversités dans la complémentarité pour une seule destination : Anniviers.

Plusieurs défis à relever ont été identifiés et expliqués. M. Theytaz s'arrête principalement sur les thématiques suivantes :

- Évolution des attentes des touristes.
- Compétitions internationales.
- Synergies au sein de la destination.

Les différentes instances en lien avec le tourisme sont les suivantes :

- Commune d'Anniviers.
- Anniviers Tourismes SA.
- Sierre-Anniviers Marketing.
- Les sociétés de développement des villages et les comités d'organisation des manifestations.

- Les partenaires touristiques.

Leurs rôles sont présentés, il est souligné le fait que ces entités sont cohérentes et complémentaires.

Les 9 objectifs identifiés sont présentés en séance, à savoir :

- Accueillir les visiteurs.
- Animation et évènements.
- Accessibilité et mobilité.
- Marketing et promotion.
- Haute montagne.
- Innovation et adaptation.
- Valorisation des métiers du tourisme.
- Qualité de vie des résidents principaux et secondaires.
- Développement durable et environnement.

L'analyse intègre également la segmentation de la clientèle, décomposée comme suit :

- Résidents principaux traditionnels.
- Résidents secondaires.
- Visiteurs de plusieurs jours.
- Visiteurs d'un jour.

L'intervention est conclue en soulignant que cette vision aspire à devenir un modèle d'équilibre entre activités touristiques et bien-être local.

8 Divers

La parole est donnée à l'Assemblée, il ressort les éléments suivants :

Un citoyen pose plusieurs questions en lien avec le projet de PAZ/RCCZ. Le Président commence par expliquer que l'impression de ne plus pouvoir garder à l'avenir des terrains pour la génération future est juste. La législation fédérale impose cela et la Commune doit s'y conformer. M. Melly donne ensuite des exemples d'éléments (notamment tracé de la route, chemin entre les parcelles) pouvant figurer dans les plans à fournir dans le cadre de l'obtention d'une autorisation de construire dans un périmètre à aménager. Il précise la nécessité pour l'ensemble des propriétaires de s'accorder entre eux dans ce cadre. Le Président termine en expliquant que la plupart des zones réservées touristiques existantes à ce jour deviendront, avec l'approbation du projet, des zones à bâtir touristique, le marché définira la valeur de ces terrains. Au sujet des possibles procédures d'expropriation qui surviendraient si les propriétaires ne souhaitent pas vendre, on sait uniquement à ce stade que la Commune pourrait initier ce type de procédure.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes qui œuvrent au bien de la communauté, notamment les collaborateurs communaux et les membres des commissions. Un mot de remerciement est adressé à Mme Sonia Martin, M. Vincent Theytaz et M. David Zufferey pour leur forte implication dans leur rôle de Conseiller, et à l'issue de cette intervention les Conseillers sortants sont longuement applaudis par l'Assemblée en signe de reconnaissance.

Il remercie ensuite les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. Il clôt l'Assemblée à 20h05 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



David Melly
Président



Grégoire Epiney
Secrétaire municipal